



L'impact des causes extérieures sur la mortalité en Belgique de 1960 à 1990

Christian Jaumain (UCL) résume une nouvelle étude dont il est l'auteur et qui répond à la question: quelle aurait été l'évolution de la mortalité dans notre pays en l'absence de causes extérieures?

Parmi les causes de décès, on peut distinguer la mortalité par causes internes et la mortalité par causes extérieures et, pour cette dernière, la mortalité par accident de la circulation, les suicides et la mortalité par autres causes extérieures. La mortalité par accident est la mortalité par causes extérieures compte non tenu des suicides. Dans une étude précédente (1), nous avons été frappé par la «bosse» masculine des accidents entre 15 et 25 ans, dont nous avons supposé qu'elle reflétait le nombre considérable de décès par accident pour les hommes de cet âge. Plus généralement, cette nouvelle étude mesure l'impact de la mortalité par causes extérieures sur la mortalité générale. Quelle aurait été l'évolution de la mortalité dans notre pays en l'absence de causes extérieures?

Les accidents de la circulation: 50% des décès des hommes de 15 à 24 ans. Les suicides: 25% des décès des hommes de 25 à 34 ans. Dans la Belgique de la fin des années 1980, sur 100 décès d'hommes de 15 à 24 ans, 50 sont dus aux accidents de la circulation et 15 aux suicides; sur 100 décès d'hommes de 25 à 34 ans, 25 sont dus à des accidents de la circulation et 25 aux suicides. Même si une stabilisation semble se manifester depuis 1982-84, la brutalité de ces chiffres est encore accentuée par leur évolution depuis l'époque 1955-65. Depuis 1955-65, en effet, la proportion des décès par accident de la circulation des hommes de 15-24 ans a été multipliée par plus de 1,5 et celle des suicides des hommes de 25-34 ans par 3,5. Si la situation des femmes est plus enviable, elle s'est toutefois dégradée dans de plus importantes proportions encore (fig. 1 à 4).

Pour un matériel statistique plus récent. Au début de 1992, les dernières données disponibles relativement à la mortalité par causes extérieures remontent à l'année 1987. Il est regrettable que la Belgique, pays de Quetelet, malgré la qualité et le bon vouloir du personnel de son Institut national de statistique, ne soit pas dotée des moyens qui permettent de fournir des statistiques plus récentes. Il s'agirait certainement d'un premier facteur de sensibilisation à des problèmes aussi préoccupants que les décès par accident de la circulation et le suicide des jeunes.

Les accidents et les suicides: une perte d'espérance de vie de 2 ans pour les hommes et de 1 an pour les femmes. En 1989, l'espérance de vie est de 72,5 ans pour les hommes et de 79,2 ans pour les femmes. Abstraction faite des causes extérieures de décès (accidents et suicides), elle serait respectivement de 74,3 ans et de 80,1 ans. Les accidents et les suicides se traduisent donc par une perte d'espérance de vie d'environ 2 ans pour les hommes et 1 an pour les femmes. De 1960 à 1980, cette perte s'est accentuée. Elle a légèrement diminué depuis 1980, tout au moins jusqu'en 1987, année des dernières données disponibles. Cette amélioration récente s'explique surtout par l'évolution favorable de la mortalité par causes internes depuis 1960, qui s'est traduite par un gain d'espérance de vie de 5,4 ans

pour les hommes et 6,4 ans pour les femmes, ou encore par une diminution sensible du quotient de mortalité, atteignant 35 à 50% entre 16 et 50 ans. Entre 26 et 25 ans, la plus grande partie de ce gain a toutefois été absorbée par l'évolution défavorable de la mortalité par causes extérieures.

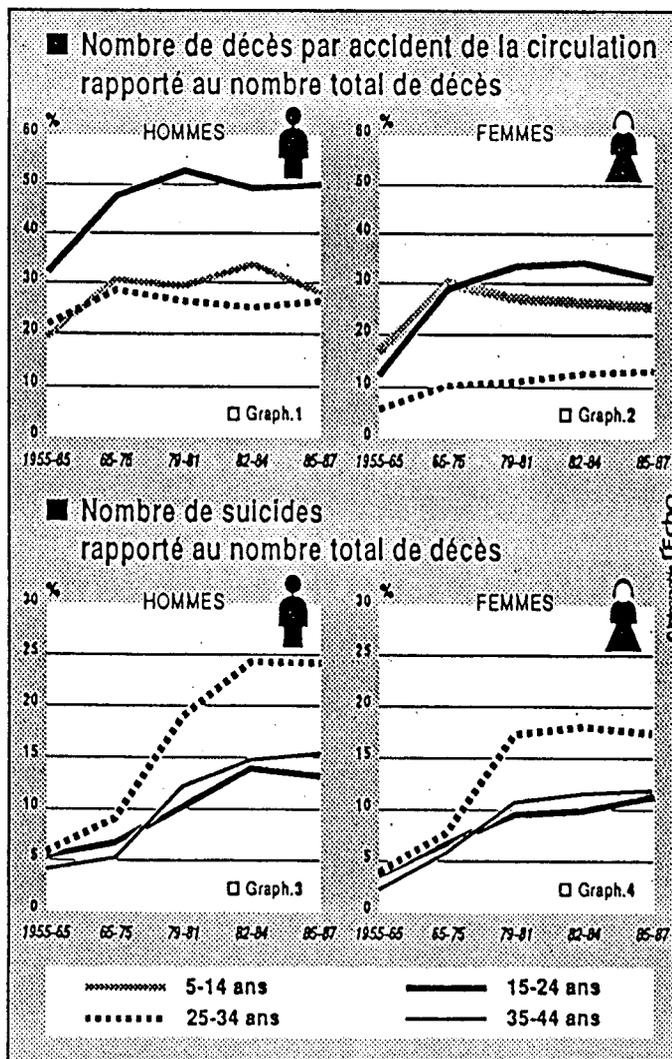
Sous-mortalité des femmes. A tous les âges, sauf extrêmes, la mortalité féminine est nettement moindre que la mortalité masculine. Cet écart ne tient pas seulement à une moindre proportion des accidents et des suicides des femmes. Abstraction faite des causes extérieures de décès, la mortalité des femmes de 15 à 85 ans est comprise entre 40% et 80% de celle des hommes du même âge. La stabilité dans le temps et l'allure caractéristique de la courbe représentative du rapport entre mortalité

féminine et mortalité masculine sont étonnantes et constituent apparemment la traduction d'un phénomène durable de nature génétique.

Mortalité par accident. La courbe du quotient de mortalité par accident met en évidence: 1) L'importante différence de mortalité par accident entre hommes et femmes, en faveur de ces dernières. Jusqu'à 60 ans, la mortalité par accident des femmes ne dépasse pas un tiers de celle des hommes. 2) La «bosse» des accidents, qui culmine vers 22 ans, qui est nettement plus prononcée pour les hommes et qui, autre fait préoccupant, ne s'est pas résorbée depuis 1960. 3) La stabilité du quotient de mortalité par accident en fonction de l'âge, après l'effet de la «bosse» des accidents et jusque vers 60 ans, et sa croissance très rapide ensuite. 4) L'évolution favorable du quotient de mortalité par accident depuis 1960.

Effets sur les tarifs d'assurance accident. L'examen des résultats fait apparaître que les tarifs traditionnels d'assurance contre le décès par accident (1‰ du capital assuré en moyenne) et par accident de la circulation (0,5‰ du capital assuré en moyenne) peuvent s'expliquer pour les hommes. Par contre, l'application d'un tarif identique pour les hommes et les femmes ne trouve pas sa justification dans les faits. Ceci dit, l'écart tarifaire entre hommes et femmes ne devrait pas nécessairement atteindre les mêmes proportions que l'écart entre les mortalités respectives. Pour éviter à l'assureur des pertes qui seraient préjudiciables à tous, les tarifs doivent, en effet, comporter un coefficient de sécurité. La théorie démontre et le bon sens confirme que ce coefficient de sécurité doit être proportionnellement plus élevé lorsque la fréquence de sinistre est moindre et les assurés moins nombreux, ce qui est le cas des femmes.

(1) Voir L'Echo du 2 janvier 1992.



COMMENT LIRE UN BILAN

Rédigé par E. Cœurnelle, analyste financier, un dossier que l'on peut obtenir en versant la somme de 95 F + 15 F de frais d'envoi, soit au total 110 F, à notre compte (XXX-0235487-68).